

# NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME - ÎLE-DE-FRANCE N° 754



Elisabeth Bordes/Pages/IAU/IdF

**TERRITOIRES**  
**RIVERAINETÉS FLUVIALES**

Septembre 2017 • [www.lau-idf.fr](http://www.lau-idf.fr)

**20 ha**

AMÉNAGÉS SUR LES BERGES DE SEINE POUR LE PROJET VALLÉE RIVE GAUCHE, DONT 6 HA DE VOIRIE INTÉGRANT UNE PISTE CYCLABLE ET 14 HA D'ESPACES PUBLICS PAYSAGÉS.

**4,2 km**

DE PROMENADE RÉALISÉS EN BORD DE SEINE, ENTRE SÈVRES ET PARIS.

**+77%**

D'ESPACES VERTS ET DEUX FOIS PLUS D'ESPACES PERMÉABLES.

Cette série de *Note rapide* vise à faire connaître des projets de valorisation des berges et rives en Île-de-France. La reconquête fluviale répond à de forts enjeux écologiques, environnementaux et de qualité du cadre de vie francilien.

## VALLÉE RIVE GAUCHE: UN PROJET GLOBAL DE VALORISATION DE LA VOIRIE ET DES BERGES

ENTRE LES COMMUNES D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET DE SÈVRES, L'AMÉNAGEMENT DE LA RD7 A ÉTÉ ASSOCIÉ À LA CRÉATION DE LA PROMENADE BLEUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE. CE PROJET INNOVANT ET FÉDÉRATEUR PARTICIPE À LA REQUALIFICATION DU CORRIDOR FLUVIAL FRANCILIEN ET PEUT INSPIRER D'AUTRES INTERCOMMUNALITÉS RIVERAINES DE LA SEINE.

La vallée de la Seine est un axe structurant du paysage francilien. Les rives sont concernées par de nombreuses opérations de recyclage de sites riverains. Leur valorisation et celle des berges jouent un rôle majeur pour la réalisation de continuités écologiques et l'amélioration du cadre de vie régional. Dans les années 1990-2000, les départements se sont engagés dans des projets de valorisation des berges, avec pour objectifs : la reconquête écologique, le développement d'espaces de nature, la mise en valeur des paysages et l'intégration des mobilités douces.

Les Hauts-de-Seine ont défini un schéma des berges dès 2006 avec les villes mobilisées pour sa mise en œuvre. Le projet Vallée rive gauche (VRG), réalisé entre 2008 et 2017, témoigne de la capacité du département à utiliser le schéma des berges comme levier intégrateur du projet d'aménagement de la RD7. La VRG associe ainsi voirie, rive et berge pour une requalification d'ensemble qui fait référence : réalisation de 4,2 km de promenade bleue entre Sèvres et Paris ; doublement des espaces perméables anti-crue, avec une augmentation de 77 % d'espaces verts, dont 6 000 m<sup>2</sup> de surfaces engazonnées et 4 000 m<sup>2</sup> de grande pelouse. La qualité de cet aménagement est à la hauteur des investissements engagés : 121 millions d'euros pour la voirie et 68,5 millions pour les berges ont permis l'acquisition foncière, le traitement des pollutions, ainsi que la création d'une zone d'expansion de crue (ZEC), l'accueil de bateaux-logements et de nouvelles activités.

Le département a tiré parti des contraintes imposées et des dynamiques en œuvre sur les territoires. Le projet de renaturation de la berge a été soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). La Région a participé au financement de la voirie. La zone d'expansion de crue, créée par le déplacement de murettes anti-crue, est innovante en Île-de-France. Elle anticipe l'appel à projets des Grands Lacs de Seine pour limiter les conséquences des crues en Île-de-France, en répondant à la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME





Manuel Pruvost-Bouvatier/AUIdF

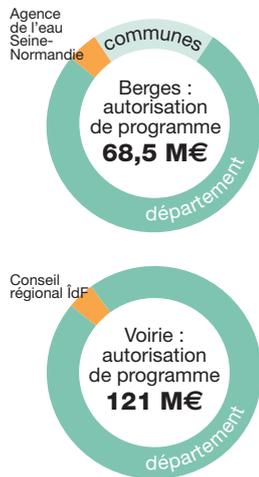


Lionel Lecœur/CD92

**En couverture :** sur les communes de Sèvres et Meudon, la promenade bleue du projet Vallée rive gauche participe pleinement aujourd'hui au pôle culturel et sportif de la vallée de la culture des Hauts-de-Seine. La promenade sur berges rejoint le parc de l'île de Monsieur et ses équipements nautiques.

1. Saint-Germain amont. Les berges réaménagées accueillent les bateaux-logements.
2. À Meudon, l'espace creusé joue un rôle de zone d'expansion de crue, comme ici, en juin 2016.

### Le financement du projet Vallée rive gauche



Source : conseil départemental des Hauts-de-Seine

### ÉVOLUTION DU PROJET RD7 AVEC L'INTÉGRATION D'ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans les années 1990, le projet RD198-RD7, nommé voie rive gauche de Seine, avait soulevé de fortes oppositions en raison de sa configuration plutôt autoroutière. Suite aux états généraux des Hauts-de-Seine en 2004, le projet RD7 évolue radicalement pour s'adapter aux enjeux de développement durable. La Vallée rive gauche devait répondre aux nouveaux objectifs :

- d'adaptation au trafic induit par les opérations de construction, évalué à 11 500 véhicules/jour supplémentaires, à l'horizon 2020-2030 ;
- d'intermodalité et d'intégration des modes doux ;
- de valorisation écologique et paysagère, avec la réalisation de la promenade bleue du schéma des berges, en rive gauche de Seine, entre Issy-les-Moulineaux et Sèvres.

L'aménagement de la RD7 était complexe par son échelle, l'envergure et la multiplicité des projets de construction, leur synchronisation, par la présence d'ouvrages de gestion de l'eau et de murettes anti-crue. En outre, la cohabitation « en bord de Seine » de nouveaux programmes immobiliers, de bateaux-logements, de zones d'activités, nécessitait un réaménagement adapté afin d'assurer le fonctionnement des sites en limitant les conflits d'usage. Le schéma des berges a été fondateur pour la transformation du projet RD7 en projet Vallée rive gauche.

#### Politiques croisées et documents-cadres

Après les états généraux de 2004, deux ans de concertation furent nécessaires pour élaborer

le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges dans les Hauts-de-Seine. Ce schéma intègre un objectif du schéma départemental des espaces naturels sensibles de 2001, visant à relier les espaces naturels par des « parcours buissonniers » assurant l'accès aux espaces de nature en moins de 15 min à pied. L'itinéraire bord de Seine nommé « promenade bleue » en fait partie : sur 39 km, le long des deux boucles de la Seine, cette promenade annonce à terme la valorisation des 66 km de berges des Hauts-de-Seine.

Adopté en 2006, le schéma des berges sert de référence aux collectivités, en définissant les conditions des partenariats pour réaliser la promenade bleue, l'accès à la berge et son paysagement. Les communes riveraines se sont engagées à financer une partie des investissements « berges » et leur entretien. Ainsi, lorsqu'un projet émerge le long du fleuve, il doit répondre au schéma, *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un projet départemental comme celui de la RD7.

#### Une promenade bleue fédératrice des projets riverains

La RD7 s'inscrit dans une relation de proximité avec la berge. Les enjeux de requalification de voirie et de création de l'itinéraire de promenade bleue, projet phare du schéma des berges, sont apparus indissociables. Le projet RD7 a ainsi été associé à la réalisation de 4,2 km de promenade le long de la Seine. La promenade bleue est un fil conducteur. L'enjeu d'aménagement de la voirie en rive gauche a été reconsidéré à l'échelle de cette partie de vallée de Seine. Les services départementaux ont intégré l'ensemble des contraintes associées à la RD7, comme les infrastructures de gestion de l'eau et de lutte contre les inondations. Les murettes sont désormais intégrées à la voirie et à l'espace public jusqu'à la Seine. Le déplacement de la voirie côté ville ouvre l'espace vers le fleuve.

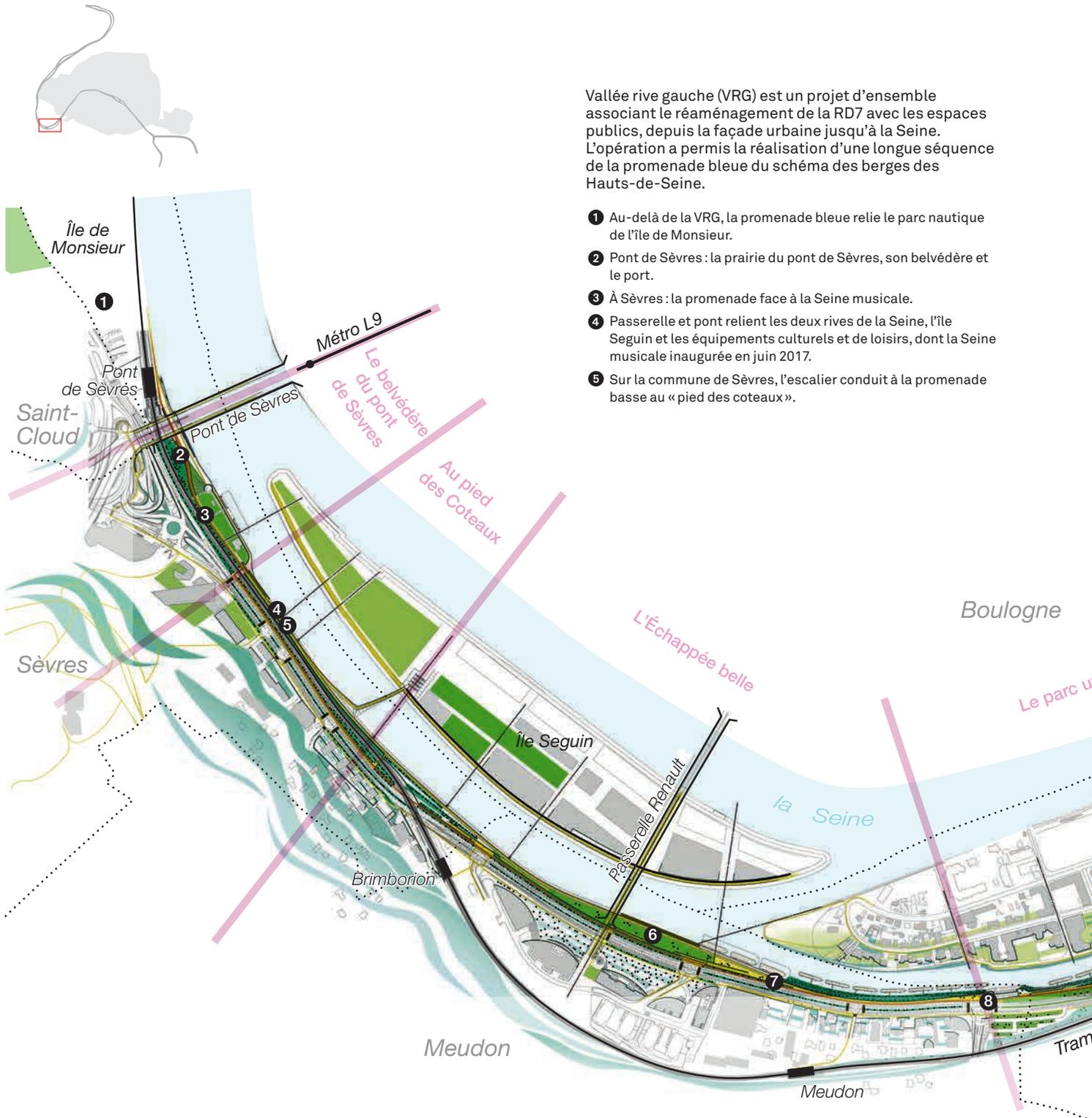
#### UN MANAGEMENT STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTAL

Depuis la fin des années 1990, le projet VRG témoigne de l'évolution des politiques départementales en faveur de l'environnement et de l'adaptation des services aux nouveaux enjeux. La conjugaison

### L'ARTICULATION DES DOCUMENTS-CADRES POUR LA VALORISATION DES BERGES DE SEINE

Les enjeux de renaturation et de conservation des berges sont particulièrement forts dans l'agglomération francilienne. Un schéma environnemental des berges régional a été finalisé en 2012, qui s'inscrit dans le plan Seine et le contrat de projets État-Région 2007-2013. Il décline pour la Seine, la Marne et l'Oise, les orientations du schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif) et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). À la demande de la Région et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), ce schéma livre une information exhaustive, homogène et partageable. Les acteurs disposent aujourd'hui d'un outil de hiérarchisation des enjeux et des actions inscrits dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui diagnostique le niveau d'artificialisation des berges, l'état de la végétation rivulaire, terrestre et aquatique, et des continuités écologiques, la dynamique de mobilité des berges, les enjeux et les pressions auxquels sont soumis ces « milieux ». La plupart des départements de l'agglomération ont engagé des actions en faveur de la reconquête de ces milieux dès la fin des années 1990. Le SRCE sert aujourd'hui de cadre pour leurs actions.

# Le projet Vallée rive gauche et ses différentes séquences, de Sèvres à Issy-les-Moulineaux

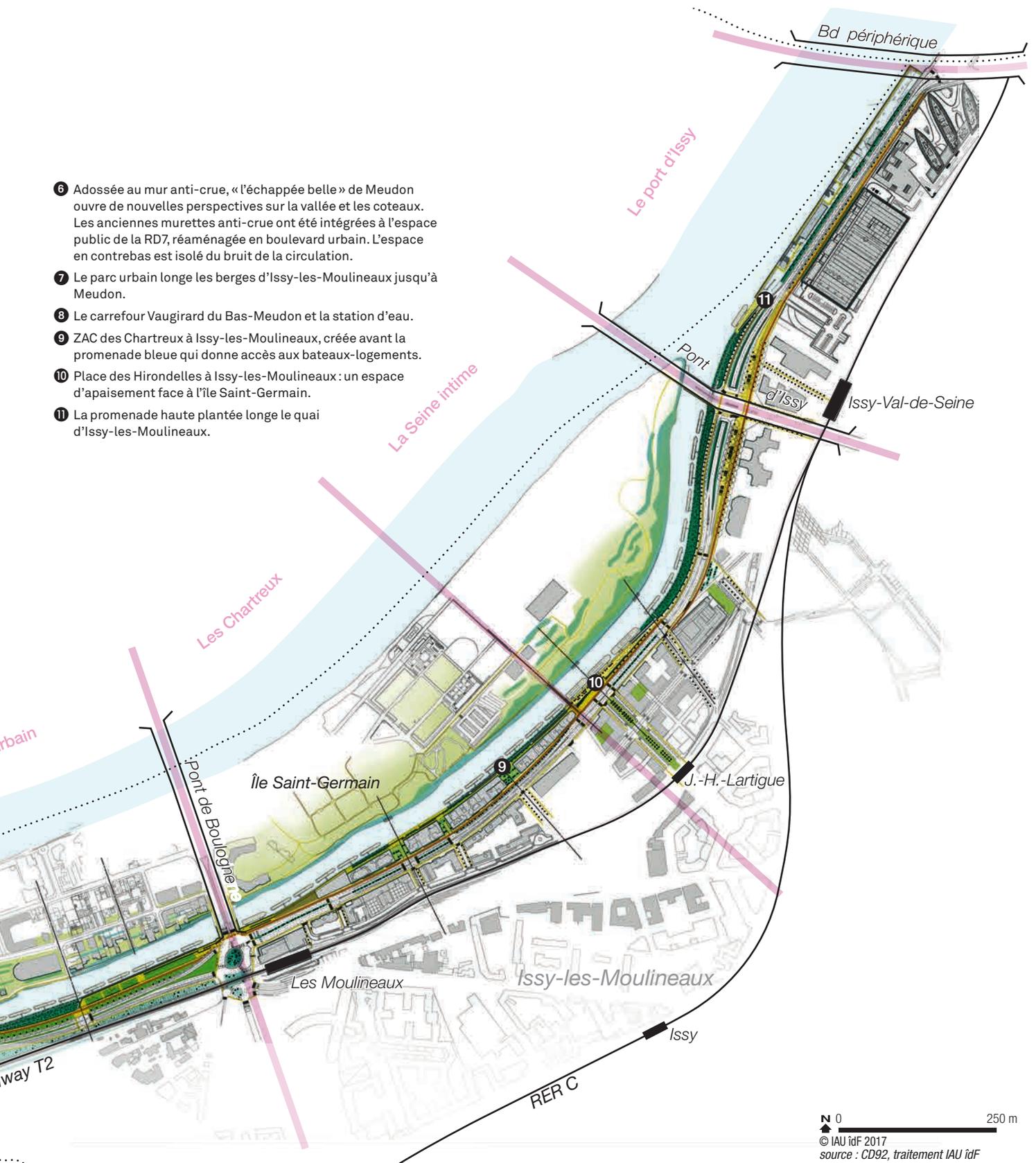


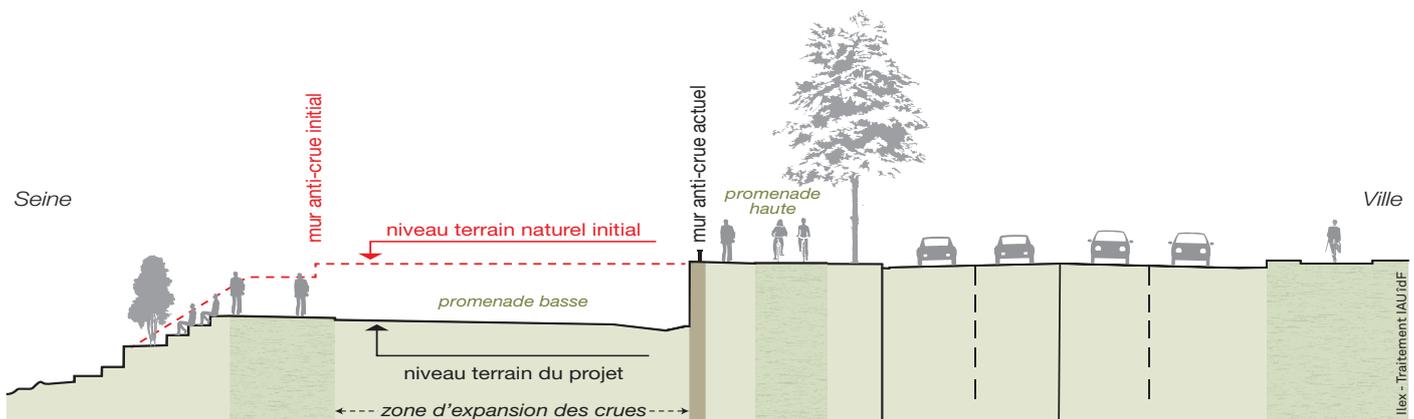
Vallée rive gauche (VRG) est un projet d'ensemble associant le réaménagement de la RD7 avec les espaces publics, depuis la façade urbaine jusqu'à la Seine. L'opération a permis la réalisation d'une longue séquence de la promenade bleue du schéma des berges des Hauts-de-Seine.

- ❶ Au-delà de la VRG, la promenade bleue relie le parc nautique de l'île de Monsieur.
- ❷ Pont de Sèvres : la prairie du pont de Sèvres, son belvédère et le port.
- ❸ À Sèvres : la promenade face à la Seine musicale.
- ❹ Passerelle et pont relient les deux rives de la Seine, l'île Seguin et les équipements culturels et de loisirs, dont la Seine musicale inaugurée en juin 2017.
- ❺ Sur la commune de Sèvres, l'escalier conduit à la promenade basse au « pied des coteaux ».



- ⑥ Adossée au mur anti-crue, « l'échappée belle » de Meudon ouvre de nouvelles perspectives sur la vallée et les coteaux. Les anciennes murettes anti-crue ont été intégrées à l'espace public de la RD7, réaménagée en boulevard urbain. L'espace en contrebas est isolé du bruit de la circulation.
- ⑦ Le parc urbain longe les berges d'Issy-les-Moulineaux jusqu'à Meudon.
- ⑧ Le carrefour Vaugirard du Bas-Meudon et la station d'eau.
- ⑨ ZAC des Chartreux à Issy-les-Moulineaux, créée avant la promenade bleue qui donne accès aux bateaux-logements.
- ⑩ Place des Hirondelles à Issy-les-Moulineaux : un espace d'apaisement face à l'île Saint-Germain.
- ⑪ La promenade haute plantée longe le quai d'Issy-les-Moulineaux.





des schémas départementaux et l'évolution managériale ont accompagné la métamorphose d'un projet, initialement routier, en projet environnemental et urbain, améliorant la mobilité, l'environnement et le cadre de vie.

Le pôle aménagement du territoire du conseil départemental des Hauts-de-Seine, et sa direction de l'eau, se sont donc engagés dès 2009 sur trois lignes d'action : la protection, l'aménagement des berges de Seine, la valorisation des milieux naturels. Cette politique s'appuie sur ce management environnemental et une organisation (moyens humains, techniques et financiers) inédits, mis en œuvre dans le cadre des missions de ce pôle, et dont le projet VRG est l'illustration.

#### **Gestion foncière « sur mesure »**

L'appellation VRG évoque l'échelle de la vallée et traduit l'esprit dans lequel le projet a été appréhendé. Il a su s'adapter aux caractéristiques des sites traversés, en tenant compte des opérations déjà engagées. Dans cet environnement en pleine mutation, le département a mené une politique foncière volontariste. L'acquisition d'une partie des anciennes friches le long de la RD7 a permis d'étendre le périmètre d'étude « voirie » à ses abords. À la hauteur du Bas-Meudon, le tracé de la voirie a été déplacé vers la ville, élargissant l'espace disponible à proximité du fleuve.

#### **Maîtrise d'ouvrage au long cours**

Le département est maître d'ouvrage du projet et a réalisé l'aménagement de la voirie, des espaces publics, des ouvrages associés à la gestion de l'eau et des murettes anti-crue. Il a utilisé deux maîtrises d'œuvre : celle du département et celle du cabinet Ilex pour le paysagement et les berges.

#### **Anticipation de l'accueil des bateaux-logements**

Les bateaux-logements sont un élément important du projet. Le département a investi pour créer l'infrastructure nécessaire à leur transfert pendant le temps du chantier. Des pontons et des pieux ont été construits. Les bateaux identifiés ont été déplacés de la rive gauche vers la berge de l'île Saint-Germain, à Issy-les-Moulineaux. Ce projet a nécessité la fermeture à la navigation du

petit bras de la Seine. Il ne sera pas rouvert durant toute la durée du chantier du Grand Paris Express (GPE). Les infrastructures actuelles serviront pour les bateaux-logements déplacés lors des travaux d'aménagement de l'ouvrage annexe de la ligne 15, à Issy-les-Moulineaux.

#### **IMPACTS SUR LA MOBILITÉ, L'ÉCOLOGIE ET LE CADRE DE VIE**

Le nouvel aménagement de la RD7 en boulevard urbain devait répondre à l'augmentation du trafic (+11 500 véhicules/jour) induit par les opérations de renouvellement urbain, soit près de 2 millions de m<sup>2</sup>. Le profil de voirie a ainsi évolué de 2x1 voie (avec élargissements ponctuels hétérogènes, etc.) à une 2x2 voies au tracé régulier, avec carrefours « à niveau » gérés par feux (à l'exception du carrefour Vaugirard) pour assurer une certaine fluidité (vitesse 50 km/h max.). Le projet VRG permet de gagner en capacité, fluidité et sécurité pour tous les usagers, piétons et cyclistes compris, grâce à une conception d'ensemble qui ouvre vers la Seine et sa berge, relie la ville au fleuve, à ses îles et à l'autre rive :

- le projet n'est plus seulement routier, il recompose l'espace public en intégrant les objectifs de continuité de modes doux (piétons et cycles) et ceux de requalification écologique et paysagère ;
- les itinéraires de promenades, haute et basse, dialoguent avec le fleuve. La berge, support de promenade, permet la desserte des bateaux-logements et l'accueil de nouveaux usages ;
- la renaturation de la berge participe à la continuité écologique du corridor fluvial. Les espaces verts aménagés sur le domaine public de la rue et des berges valorisent cette séquence de la vallée de la Seine.

#### **Évolution de la mobilité et intégration des modes doux**

Le projet initial a été revu en prenant en compte les objectifs du schéma départemental des berges, c'est-à-dire en tirant parti de la riveraineté. Une piste cyclable double sens s'insère dans l'espace public, entre fleuve et ville, passant d'un côté à l'autre, suivant l'espace disponible et les opérations de zones

Le long de la voirie, la création d'une zone d'expansion de crue (ZEC), par déplacement des murettes, répond au plan de prévention du risque inondation et participe à la résilience du site de Meudon.

#### **UN PROJET POUR LA REDÉCOUVERTE DU FLEUVE**

La requalification de la RD7 en boulevard urbain a été l'occasion d'exploiter très largement le potentiel paysager et naturel de ce méandre de Seine. En décidant d'offrir un nouveau tracé pour cet axe routier et de modeler significativement le paysage, le département a réalisé un projet urbain dont l'impact est particulièrement favorable pour la vie du fleuve.

L'appropriation immédiate par un public très varié de ces nouveaux espaces témoigne de l'utilité d'un tel investissement, qui a permis de rendre aux Alto-Séquanais des lieux dont l'accès était réservé à un tout petit nombre de riverains immédiats. Cette réalisation, emblématique de la politique portée par le président du conseil départemental, Patrick Devedjian, en matière d'aménagement de l'espace public, démontre qu'il est possible de concilier les usages et les différents modes de circulation, tout en permettant aux habitants de redécouvrir la nature riche et variée des berges de Seine.

**Frédérique David,**  
chef du service Seine, direction de l'Eau, pôle aménagement et développement du territoire, conseil départemental des Hauts-de-Seine

d'aménagement concerté (ZAC) en cours. La piste double sens est reliée aux itinéraires cyclables des villes tout au long de la VRG. Au niveau de la voirie, la piste cyclable et les traversées piétonnes sont sécurisées.

L'évolution de la demande en transport collectif (TC) et celle de la part modale voiture/TC peuvent encore évoluer. L'aménagement actuel de la RD7 en 2x2 voies permettrait d'ajouter, par exemple, une ligne de bus. La mobilité à l'échelle des boucles de la Seine va s'améliorer, avec la future gare du GPE à Boulogne-Billancourt et le réaménagement de la RD1 en rive droite de la Seine.

### Zone « naturelle » d'expansion de crue et nouveau paysage

Les ouvrages de lutte contre les inondations sont gérés par les départements. À la hauteur du Bas-Meudon, l'ancienne murette anti-crue a été démolie, reculée et reconstruite avec la voirie vers la façade urbaine. Une ZEC a été creusée dans l'espace libéré côté fleuve, en contrebas de la promenade. La murette renforce l'ouvrage de voirie. L'aménagement donne « de la place au fleuve » et isole la promenade basse du bruit de la circulation. Sur le plan paysager, ce recul modifie la perspective ville/berge. Un projet unique en site urbain dense en Île-de-France.

### Création de promenades et d'espaces naturels paysagers

Les espaces publics, les prairies et pelouses s'inscrivent entre ville et fleuve dans un projet paysager reliant la façade urbaine à la berge. La largeur de cet espace varie de 15 m à 60 m (à la hauteur du Bas-Meudon). Les espaces de promenade, accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), sont situés en contrebas ou à l'écart de la route, échappant ainsi aux nuisances routières. La berge aménagée accueille les promeneurs, les familles, les poussettes, et donne accès aux bateaux-logements. La berge a été renaturée partout où cela était possible. Le projet, soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), a obtenu l'accord des Voies navigables de France (VNF) et des Ports de Paris. Le service Seine du département réalise depuis sept ans un suivi annuel de l'évolution de l'alevinage le long des berges. Après quelques mois de fonctionnement, le développement d'habitats favorables à la biodiversité a été constaté. L'entretien de la berge sera assuré à terme par les communes riveraines, conformément aux engagements du schéma des berges des Hauts-de-Seine.

## UNE EXPÉRIENCE À ENCOURAGER EN RÉGION

Innovant à plus d'un titre, le projet VRG participe à la valorisation écologique et paysagère du corridor fluvial en zone urbaine dense, tout en répondant aux contraintes routières, à l'évolution des mobilités, et à la recherche d'une meilleure résilience. D'autres sites franciliens seront concernés par des enjeux identiques et pourront tirer parti de cette expérience récente qui s'inscrit dans la durée. Les facteurs de réussite de ce projet sont à associer à la volonté politique et aux choix d'un management adapté aux enjeux et à la dimension des territoires. La stratégie foncière a permis l'élargissement du périmètre d'étude et l'adaptation des réponses aux sites. Ce processus de dix ans a débouché sur un investissement fort pour un site d'intensification urbaine, identifié au schéma directeur régional d'Île-de-France de 2013.

L'évolution de la gouvernance et les nouvelles intercommunalités réinterrogeront l'adéquation des réponses locales aux enjeux globaux de continuités écologiques, d'itinéraires doux, de maillage des trames verte et bleue, de résilience face au risque de crue, de valorisation patrimoniale et paysagère, notamment sur les territoires fluviaux franciliens, lieux de recyclage majeurs. ■

Élisabeth Bordes-Pagès, chef de projets, architecte, urbaniste CSAU-IEP  
 Manuel Pruvost-Bouvattier, ingénieur agronome, département environnement urbain et rural sous la responsabilité d'Anca Duguet, directrice du département aménagement, urbanisme et territoires avec la participation de Frédéric David, chef du service Seine, direction de l'Eau, conseil départemental des Hauts-de-Seine

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

#### DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

#### RÉDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

#### MAQUETTE

Olivier Cransac

#### INFOGRAPHIE - CARTOGRAPHIE

Jean-Eudes Tilloy

#### MÉDIATHÈQUE/PHOTOOTHÈQUE

Claire Galopin, Julie Sarris

#### FABRICATION

Sylvie Coulomb

#### RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

sandrine.kocki@iau-idf.fr

#### IAU Île-de-France

15, rue Falguière  
 75740 Paris Cedex 15  
 01 77 49 77 49

ISSN 1967-2144

ISSN ressource en ligne  
 2267-4071



www.iau-idf.fr



## RESSOURCES

- Bordes-Pagès Élisabeth, *Les intercommunalités riveraines du fleuve en Île-de-France. Enquête des collectivités franciliennes riveraines en 2011-2012*, IAU îdF, septembre 2016.



- Bordes-Pagès Élisabeth, « Aménagement et risque inondation : une démarche innovante en Seine Amont », *Note rapide*, n° 709, IAU îdF, mars 2016.
- « Le Grand Montréal redonne le fleuve aux citoyens », *Note rapide*, n° 671, IAU îdF, décembre 2014.
- Pruvost-Bouvattier Manuel, *Schéma environnemental des berges des voies navigables d'Île-de-France*, IAU îdF, décembre 2012.
- Rossano Frédéric, Bordes-Pagès Élisabeth, « Intégration du risque inondation : un programme national aux Pays-Bas », *Note rapide*, n° 731, IAU îdF, novembre 2016.

**Sur le site du conseil départemental des Hauts-de-Seine :** le projet Vallée rive gauche en détail.

<http://bit.ly/2sbxv9w>

**Sur le site de l'IAU îdF**

Rubrique Aménagement et territoires/Fleuve.

## LEXIQUE

- **AESN** : Agence de l'eau Seine-Normandie.
- **Sdage** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
- **Sdrif** : schéma directeur régional d'Île-de-France.
- **SRCE** : schéma régional de cohérence écologique.
- **VNF** : Voies navigables de France.
- **ZAC** : zone d'aménagement concerté.
- **ZEC** : zone d'expansion de crue.



INSTITUT  
 D'AMÉNAGEMENT  
 ET D'URBANISME

